

DELIBERATION CFVU099-2017

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 17 octobre 2017.

Objet de la délibération : Modifications MCC L3 Psychologie

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 octobre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

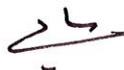
Les modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) de la L3 Psychologie sont approuvées

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

A Angers, le 25 octobre 2017

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 30 octobre 2017

§ **FICHE de modifications de contrôle de connaissances**

§ **UFR/Département :** Psychologie

Avis favorable du Conseil d'UFR du :

§ **Passage à la CFVU du :**

§ **Rentrée universitaire: 2017-2018**

Formation concernée : Licence de Psychologie		
Nature de la modification (cocher la case)		
Changement de coefficient		<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire		X
Modification de répartition des UE dans les enseignements		<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS		X
Modification/création d'UEL dans le cycle L		<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET....)		<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours		<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière</i> oui <input type="checkbox"/> non X <i>(joindre un argumentaire)</i>		
Création d'UE		<input type="checkbox"/>
 Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item		
ITEM	2017/2018	2017/2018
<p>La modification porte sur la Licence 3, l'UE Pré-professionnalisation et préparation à la recherche du semestre 5 et de semestre 6. Elle consiste à supprimer le choix d'un EC dans chacune de ces UEP. Les étudiants devaient choisir 4 EC, ils n'en choisissent plus que 3.</p> <p>Les crédits de l'UE ne changent pas, les crédits de chaque EC ont été répartis différemment.</p>	<p>Semestre 5 UEP Pré-professionnalisation 4 fois 12h de TD - EC Stage obligatoire + 3 autres EC (combinaison d'ECP et d'ECR) Coefficient UE = 8 : 2 par EC</p> <p>Semestre 6 UEP Pré-professionnalisation 4 fois 12h de TD - EC Stage obligatoire + 4 autres EC (combinaison d'ECP et d'ECR) Coefficient UE = 8 : 2 par EC</p>	<p>Semestre 5 UEP Pré-professionnalisation 3 fois 12h de TD - EC Stage obligatoire + 2 autres EC (combinaison d'ECP et d'ECR) Coefficient UE = 8 : 4 pour le Stage et 2 pour les deux autres EC</p> <p>Semestre 6 UEP Pré-professionnalisation 3 fois 12h de TD - EC Stage obligatoire + 2 autres EC (combinaison d'ECP et d'ECR) Coefficient UE = 8 : 4 pour le Stage et 2 pour les deux autres EC</p>

§ Avis et remarques éventuelles de la CFVU :